



P. Verlé A. Deneuveille F. Viros



## VISIBILITÉ ET DIVERSIFICATION POUR INVESTIR SUR LES MARCHÉS DU CRÉDIT

Équipe de gestion au 31/03/2023

L'équipe de gestion est susceptible d'évoluer au cours de la vie du Fonds.

Durée minimum  
de placement  
recommandée :



Classification  
SFDR\*\*



**Carmignac Credit 2025** est un Fonds à échéance fixe, mettant en oeuvre une stratégie de portage (dite « buy and hold ») d'émetteurs privés ou publics. Le Fonds bénéficie de l'expertise solide et éprouvée de son équipe de gestion et d'un processus d'investissement discipliné permettant ainsi une sélection rigoureuse des titres détenus en portefeuille. Carmignac Credit 2025 cherche à valoriser le portefeuille sur un horizon de 5 ans avec un objectif de performance annualisée cible tel que défini dans le prospectus pour chaque catégorie de parts<sup>(1)</sup>.

### POINTS CLÉS



**Une stratégie de portage à échéance 2025** offrant de la visibilité sur les marchés du crédit à l'échelle mondiale<sup>(1)</sup>.



**Un processus d'investissement fondé sur des convictions :** conçu pour chercher à identifier les primes attractives sur les différents segments de l'univers du crédit et construire un portefeuille diversifié.



**Une gestion des risques disciplinée** au travers d'une couverture systématique du risque de change et d'une sélection rigoureuse des émetteurs détenus en portefeuille.



**Une expertise solide des marchés du crédit :** le Fonds bénéficie de l'expérience éprouvée de son équipe de gestion et de leurs connaissances complémentaires de l'ensemble de l'univers du crédit.

### UNE SÉLECTION RIGoureuse DES ÉMETTEURS AU SEIN D'UN UNIVERS D'INVESTISSEMENT GLOBAL

La construction du portefeuille résulte des convictions de ses gérants sur l'ensemble de l'univers du crédit, et d'une analyse approfondie de chaque opportunité étudiée. Ce processus d'investissement permet au Fonds de chercher à capturer les primes de complexités offertes sur les marchés du crédit grâce à une estimation conservatrice du coût fondamental du risque<sup>(2)</sup>. Cette analyse est également utilisée pour calculer la performance annualisée cible du portefeuille sur une période de 5 ans, entre les dates de lancement et de maturité du Fonds.

Allocation  
« Investment Grade »

Maximum 100%

Allocation « High Yield<sup>(4)</sup> »

Maximum 50%

Notation moyenne

Minimum BBB- ou de notation jugée équivalente par la société de gestion

Allocation emprunts  
privés émergents<sup>(3)</sup>

Maximum 30%

Crédit structuré

Maximum 40%

Exposition devises

Couverte - Euro

\*Source : Carmignac, 31/03/2023. Échelle de risque du KID (Document d'Informations Clés). Le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps. \*\*Règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) 2019/2088. Pour plus d'informations, visitez : <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2019/2088/oj?locale=fr>. (1) Veuillez consulter le verso de ce document ou le prospectus du Fonds pour plus d'informations concernant l'objectif de gestion. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds, la performance n'est pas garantie. Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par le gérant et ne constitue pas une promesse de rendement. La situation financière réelle des émetteurs peut être moins bonne que prévue, ce qui peut avoir pour conséquence une diminution de la performance du fonds. (2) Coût du risque fondamental = Estimation de la probabilité de défaut annualisée x Perte en cas de défaut. (3) Investissement en obligation d'émetteurs publics ou privés de pays hors OCDE, dont les marchés émergents. (4) Les obligations dites « High Yield » sont des titres spéculatifs.

## CARMIGNAC CREDIT 2025

- **Date de lancement** : Octobre 2020
- **Univers d'investissement** : marchés mondiaux du crédit. Le risque de change est systématiquement couvert.
- **Objectif** : le Fonds cherche à valoriser le portefeuille à l'horizon de 5 ans à l'aide d'une stratégie de portage obligataire d'émetteurs privés ou publics. L'objectif de gestion diffère selon la catégorie de parts souscrite.
  - **Pour les parts A EUR Acc et A EUR Ydis** : l'objectif de gestion est d'obtenir une performance annualisée supérieure à 1,90%, constatée entre la date de création (30/10/2020) et la date d'échéance (31/10/2025) de ces parts.
  - **Pour les parts E EUR Acc et E EUR Ydis** : l'objectif de gestion est d'obtenir une performance annualisée supérieure à 1,60%, constatée entre la date de création (30/10/2020) et la date d'échéance (31/10/2025) de ces parts.
  - **Pour les parts F EUR Acc et F EUR Ydis** : l'objectif de gestion est d'obtenir une performance annualisée supérieure à 2,30%, constatée entre la date de création (30/10/2020) et la date d'échéance (31/10/2025) de ces parts.

La performance annualisée, générée principalement par la stratégie de portage obligataire, s'entend nette de frais de gestion. Elle tient compte de l'estimation d'éventuels frais de couverture de change, de défauts calculés par la société de gestion ou encore d'éventuelles moins-values réalisées lors de la revente de certains instruments avant leur maturité. Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion à un instant donné (probabilité de défaut, taux de recouvrement, exercice d'options de remboursement anticipé, amortissements, coût de la couverture...) qui pourraient être invalidées, ce qui réduirait la performance du Fonds en deçà de son objectif. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds, la performance n'est pas garantie.

## PRINCIPAUX RISQUES DU FONDS

**CRÉDIT** : Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. **TAUX D'INTÉRÊT** : Le risque de taux se traduit par une baisse de la valeur liquidative en cas de mouvement des taux d'intérêt. **LIQUIDITÉ** : Les dérèglements de marché ponctuels peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le Fonds sera amené à liquider, initier ou modifier ses positions. **GESTION DISCRÉTIONNAIRE** : L'anticipation de l'évolution des marchés financiers faite par la société de gestion a un impact direct sur la performance du Fonds qui dépend des titres sélectionnés.

### Le Fonds présente un risque de perte en capital.

Pour consulter la liste exhaustive des risques, veuillez vous référer au prospectus du Fonds.

## CARACTÉRISTIQUES

| Catégorie de parts        | Code ISIN    | Affectation des sommes distribuables                     | Coûts d'entrée | Coûts de sortie           | Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation <sup>(1)</sup> | Commissions de mouvement | Commissions liées aux résultats |
|---------------------------|--------------|--|----------------|---------------------------|--|--------------------------|---------------------------------|
| A EUR Acc                 | FR0013515970 | Capitalisation   | 1% maximum     | Néant                     | 0,96%  | Néant                    | Néant                           |
| A EUR Ydis                | FR0013515996 | Capitalisation, distribution et/ou report <sup>(2)</sup> | 1% maximum     | Néant                     | 0,96%  | Néant                    | Néant                           |
| E EUR Acc                 | FR0013516002 | Capitalisation   | Néant          | 2% maximum <sup>(3)</sup> | 1,26%  | Néant                    | Néant                           |
| E EUR Ydis                | FR0013516010 | Capitalisation, distribution et/ou report <sup>(2)</sup> | Néant          | 2% maximum <sup>(3)</sup> | 1,26%  | Néant                    | Néant                           |
| F EUR Acc <sup>(4)</sup>  | FR0013516028 | Capitalisation   | 1% maximum     | Néant                     | 0,56%  | Néant                    | Néant                           |
| F EUR Ydis <sup>(4)</sup> | FR0013516036 | Capitalisation, distribution et/ou report <sup>(2)</sup> | 1% maximum     | Néant                     | 0,56%  | Néant                    | Néant                           |

(1) Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. (2) Dépend des sommes distribuables (résultat net ou plus-values nettes réalisées). Veuillez vous référer au prospectus pour plus d'informations. (3) Commission régressive progressivement appliquée en fonction de la période de rachat. (4) Accessible (i) aux investisseurs institutionnels investissant pour compte propre, (ii) aux fonds de fonds, (iii) aux produits packagés qui achètent les parts directement, ou au nom d'un investisseur final, et applique une commission audit investisseur au niveau du produit, (iv) aux intermédiaires financiers qui ne sont pas autorisés à accepter et à conserver des incitations, conformément aux exigences réglementaires ou aux accords individuels conclus avec leurs clients en matière d'honoraires et (v) au groupe Carmignac (entités et employés). S'agissant des investisseurs institutionnels constitués dans l'Union européenne, le terme « investisseur institutionnel » désigne une contrepartie éligible ou un investisseur professionnel au sens de la Directive MIFID 2.

**HIGH YIELD** : Il s'agit d'une obligation ou crédit avec une notation inférieure à la catégorie « Investment grade », du fait de son risque de défaut plus élevé. Le taux de rendement de ces titres est généralement plus élevé.

**INVESTMENT GRADE** : Il s'agit d'une obligation ou crédit avec une notation de AAA à BBB- attribuée par les agences de notations, indiquant un risque de défaut généralement relativement faible.

**COMMUNICATION PUBLICITAIRE**. Veuillez vous référer au KID/prospectus avant de prendre toute décision finale d'investissement. Source : Carmignac, 31/03/2023. Ce document est une communication publicitaire. Ce document ne peut être reproduit, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. Il ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur). Le Règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) 2019/2088 est un règlement européen qui demande aux gestionnaires d'actifs de classer leurs fonds parmi notamment ceux dits : « Article 8 » qui promeuvent les caractéristiques environnementales et sociales, « Article 9 » qui font de l'investissement durable avec des objectifs mesurables, ou « Article 6 » qui n'ont pas nécessairement d'objectif de durabilité. Pour plus d'informations, visitez : <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2019/2088/oj?locale=fr>. La décision d'investir dans le fonds promu devrait tenir compte de toutes ses caractéristiques et de tous ses objectifs, tels que décrits dans son prospectus. Carmignac Credit 2025 est un fonds commun de placement de droit français conforme à la Directive OPCVM. L'accès au Fonds peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Il ne peut notamment être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou FATCA. Le Fonds présente un risque de perte en capital. Les risques, les frais courants et les autres frais sont décrits dans le KID (Document d'Informations Clés). Le prospectus, KID, et rapports annuels du Fonds sont disponibles sur le site [www.carmignac.com](http://www.carmignac.com) et sur simple demande auprès de la Société de Gestion. Le KID doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription. La société de gestion peut décider à tout moment de cesser la commercialisation dans votre pays. Les investisseurs peuvent avoir accès à un résumé de leurs droits en français sur les liens suivants (paragraphe 6 : « Résumé des droits des investisseurs ») • France : [https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/article-page/informations-reglementaires-3862](https://www.carmignac.fr/fr_FR/article-page/informations-reglementaires-3862).